



Test en station (TES) 2024

Directives et informations

Généralités

- Le programme de travail des chevaux est joint aux directives.
- Chacun a la possibilité d'assurer son étalon auprès de l'assurance Epona pour la durée du Test en station (TES). Vous trouverez, en annexe, les conditions générales d'assurance. Les formalités sont à régler le jour de l'admission des candidats.

Réception des chevaux

- Date: **lundi 22.01.2024** à l'Agroscope/Haras national suisse (HNS) d'Avenches/VD, devant le bâtiment de l'annexe N° 1 **de 10.00 à 12.00 heures**.
- A l'arrivée, les chevaux sont fraîchement ferrés (la ferrure doit tenir toute la durée du TES). Un changement de fer durant le TES ne peut se faire que par le service de maréchalerie du HNS, en accord avec la direction d'entraînement (DE).
- **Chaque propriétaire doit envoyer les radiographies en format DICOM (.dcm) directement à : Vetsuisse-Fakultät Universität Bern - Klinische Radiologie - Länggassstrasse 128 - 3012 Bern ou envoyer par mail un lien vers les images avec téléchargement à radiologie.dkv@vetsuisse.unibe.ch**
- Le certificat du test MCE doit être remis au plus tard à l'arrivée au Test en station. Si le résultat n'est pas encore connu lors du Test d'entrée, le propriétaire de l'élève-étalon devra signer un formulaire de décharge.
- Le propriétaire présente son cheval en main pour la première visite vétérinaire d'admission.
- Afin d'assurer le bon déroulement des opérations, les directives données par les responsables sur place doivent être respectées.

Visites / Toilettage / Photographies

- Possibilité de visiter les candidats **de 7h30 à 11h**, prière de s'annoncer le jour avant à la gérance FSFM (026 676 63 43).
- Les trois jours précédant le test final, l'accès aux écuries est défendu durant toute la journée.
- Possibilité de toiletter vos chevaux jusqu'au vendredi 23 février dernier délai. Nous vous prions une nouvelle fois de bien vouloir vous annoncer au préalable à la gérance FSFM. (les photos pour le Catalogue des étalons FM seront réalisées lors de la dernière semaine).
- Hormis le toilettage, aucune intervention externe sur les chevaux n'est autorisée.
- Il est interdit de prendre des photos ou de filmer durant toute la période de l'entraînement du TES.

Santé / Examen vétérinaire / Echantillon de sang

- L'examen vétérinaire d'entrée se termine à la fin de la première semaine.
- Concernant l'Artérite virale équine (AVE), une seule analyse des sangs mélangés est effectuée. S'il devait y avoir un résultat positif, des analyses individuelles seraient faites.
- Une prise de sang visant à contrôler l'éventuelle administration de substances prohibées (doping) peut être effectuée de manière aléatoire du premier au dernier jour du test.
- Tout cheval inapte au travail pour cause de problèmes locomoteurs ou de manque de condition pendant plus de 10 % des 40 jours du TES (max. 4 jours de repos, week-end y compris) sera éliminé.
- **Selon l'article 24, alinéas 1 et 2, du Règlement sur l'approbation des étalons (RAE), la DE et le vétérinaire responsable peuvent prendre la décision de disqualifier (renvoyer du**

TES) un étalon en cas de problème de santé, d'apparition de tares ou d'autres complications imprévues ainsi qu'en cas d'apparition de problèmes de comportement ou de caractère. En cas de disqualification pour cause d'apparition de problèmes de comportement ou de caractère, l'étalon ne peut pas répéter le TES à 4 ans. Si un candidat arrive au TES avec des ferrures non adaptées pour corriger tardivement certains défauts d'aplomb, ce qui risquent d'engendrer des souffrances physiques à l'élève-étalon et ainsi de déclencher des boiteries ou des irrégularités d'allures, la DE procédera au retrait immédiat du TES du candidat concerné.

- Selon l'article 24, alinéa 3, du Règlement sur l'approbation des étalons (RAE), « un étalon ne peut pas être retiré volontairement par son propriétaire durant le TES ».
- Tout traitement vétérinaire effectué dans les jours précédant le début du TES doit impérativement être annoncé au vétérinaire lors de la visite d'entrée.
- L'échantillon de sang prélevé à l'entrée du Test en station est utilisé pour l'examen clinique. Il est ensuite stocké au bioarchive d'Agroscope/HNS et utilisable à des fins de recherche.

Sortie des étalons / Responsabilité

- Chaque étalon est sorti deux fois durant la semaine (lu/ma et je/ve) dans un parc en liberté et longé le samedi. Le nombre de jours entre les deux sorties est le même pour tous les étalons. Les étalons sont sortis sans protections. La FSFM décline toute responsabilité en cas d'accident durant les 40 jours du Test en station, notamment durant ces sorties.

Règles de communication / Attitude envers le personnel d'Agroscope/HNS

- Les notes d'entraînement de leurs propres chevaux sont communiquées aux propriétaires une fois par semaine par écrit (respectivement par email). D'éventuelles questions au sujet des notes attribuées doivent être adressées à la personne de contact de la DE. Lors de la visite d'entraînement, seul le responsable pour l'attelage, respectivement celui pour l'équitation peut communiquer des renseignements (mais pas de notes) au propriétaire au sujet de son cheval. Si un propriétaire veut discuter une ou des notes de son cheval, il doit au préalable prendre rendez-vous auprès de la personne de contact de la DE pour qu'une discussion puisse avoir lieu sur place entre un membre de la DE ou de la comél et le responsable de l'entraînement concerné (attelage ou équitation). Si besoin, le vétérinaire responsable du Test en station est aussi associé à la discussion.
- Les personnes d'Agroscope/HNS chargées d'entraîner et d'évaluer les chevaux effectuent leur travail avec beaucoup de compétence et de sérieux. Une attitude pondérée et loyale doit dès lors être adoptée envers toutes ces personnes engagées dans la délicate mission de tester les géniteurs de demain.

Lieu de détention

Chaque propriétaire est responsable d'annoncer dans la BDTA Equine (www.agate.ch) le changement de lieu de détention. Le numéro d'exploitation d'Agroscope/HNS est le suivant : **2162959**. Soit dès le 22 janvier 2024, le candidat-étalon doit être déplacé sous le numéro mentionné ci-dessus.

Tarifs (par cheval)

- Pension : CHF 50.-/jour
- Contrôle d'ascendance maternelle : CHF 75.-
- Frais vétérinaires : min CHF 106.50 (selon décompte d'Agroscope/HNS)
- Forfait administratif : CHF 30.-

Les présentes informations et directives sont basées sur une décision prise par le comité FSFM sur proposition de la commission d'élevage.